



**SAINTE-JULIE**

---

**PRÉSENTATION**

**DES**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**DE L'ANNÉE 2010**

Suzanne Roy  
Mairesse

Le 7 décembre 2009

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

### **Introduction**

Lors du dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Julie le 10 novembre dernier, je vous informais des orientations générales que le Conseil a retenues pour l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2010.

Nous connaissions déjà à ce moment-là les grandes lignes du rôle d'évaluation pour les années 2010, 2011 et 2012.

Notre défi était de composer avec un nouveau rôle qui augmente en moyenne de 16,2 % alors que la catégorie des immeubles résidentiels de 1 à 5 logements progresse de 16,4 % et celles des immeubles commerciaux et industriels de 11,1 % et 15,0 % respectivement.

Après une année marquée par une faible majoration du compte de taxes, la volonté du Conseil était de minimiser l'impact de ce nouveau rôle et ce, dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Ainsi, nous avons préparé le budget en prenant en considération cet impératif, tout en s'assurant de diminuer les conséquences des autres obligations financières souvent imposées par les niveaux supérieurs de gouvernement, tout en conservant la même qualité de services.

### **Le rôle d'évaluation**

À tous les trois ans, un nouveau rôle d'évaluation doit être déposé à la Ville. Essentiellement, il traduit l'évolution du marché des propriétés sur notre territoire.

Vous avez été à même d'observer l'activité encore assez intense du marché immobilier à Sainte-Julie comme dans plusieurs autres villes environnantes d'ailleurs.

Cette activité se reflète donc dans les résultats obtenus. Ainsi, comme je l'ai mentionné précédemment, le rôle d'évaluation connaît une progression de 16,2 %. Pour le secteur résidentiel, qui constitue plus de 89 % de notre assiette fiscale, la hausse est de 16,4 % pour les immeubles de moins de 6 logements et de 21,7 % pour les immeubles qui comptent 6 logements et plus.

Ces pourcentages sont de loin inférieurs à ceux que nous avait déposés l'évaluateur il ya trois ans. Le rôle d'évaluation avait alors augmenté en moyenne de 43,9 % et de 48,3 % pour la catégorie résidentielle.

La valeur de la maison moyenne à Sainte-Julie est passée de 204 800 \$ à 238 300 \$. Ces chiffres représentent l'état du rôle au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Nos évaluateurs nous ont déjà informés que pour le prochain rôle triennal, il faut prévoir une petite hausse supplémentaire d'au plus 5 %.

Ainsi, nous savons que plusieurs propriétaires peuvent se réjouir de telles augmentations, mais nous comprenons également que ces mêmes propriétaires s'attendent à ce que le compte de taxes ne traduise pas la même progression.

C'est donc dans cet esprit que le Conseil a préparé un budget en limitant au maximum les impacts d'une telle augmentation du rôle d'évaluation.

Il m'importe également de souligner à ce moment-ci, qu'à l'intérieur du nouveau rôle d'évaluation, il existe des disparités importantes et que l'application d'un même taux pour le secteur résidentiel, par exemple, peut donner des résultats bien différents sur le compte de taxes.

## **Le budget**

Le budget pour l'année 2010 sera de 38 824 000 \$ en diminution de 1,4 % si nous le comparons avec le budget adopté en 2009, mais en augmentation de 2,5 % si nous éliminons un revenu et une dépense de 1 500 000 \$ qui sont venus gonfler artificiellement les données de 2009.

Bénéficiant d'une réduction du service de la dette de près de 585 000 \$ pour l'année 2010, découlant principalement de travaux prévus en 2009 et reportés en 2010, le budget de cette année prévoit un montant équivalant en dépenses d'immobilisations non récurrentes permettant de recouvrer la même somme pour le budget de l'année 2011 puisque le service de la dette augmentera de près de 600 000 \$. Cette stratégie nous positionne avantageusement pour la préparation des prévisions budgétaires 2011.

De même, les immobilisations qui seront payées à même le budget de l'année 2010 nous permettent de réduire les emprunts qui financent habituellement ce type de dépenses.

En tenant compte de ces considérations, le Conseil municipal a donc privilégié une approche très restrictive face aux autres dépenses municipales de façon à présenter un budget équilibré, mais qui tient compte aussi des besoins des citoyens.

Voici un résumé des principaux écarts budgétaires pour l'année 2010 :

### Revenus

- Taxes foncières	935 000 \$
- Pacte fiscal	80 000 \$
- Redevances et compensations – Résidus domestiques et matières recyclables	124 000 \$
- Affectation du montant à pourvoir dans le futur – Fonds de pension	67 000 \$
- Intérêts de banques	(120 000 \$)
- Appropriation de surplus	(50 000 \$)

- Appropriation de surplus – élections (150 000 \$)

Dépenses

- Masse salariale - Indexation des salaires et nouveaux postes 295 000 \$
- Cotisations de l'employeur – Augmentation de la masse salariale 80 000 \$
- Immobilisations 732 000 \$
- Quote-part – Service de police 84 000 \$
- Équipements métropolitains AMT 83 000 \$
- Élections (150 000 \$)
- Contrat – Transport en commun (335 000 \$)
- Service de la dette (585 000 \$)

Le tableau qui suit vous indique que le budget de fonctionnement ne comporte que peu de marge de manœuvre et que plus de 72 % des dépenses sont de nature incompressible.

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>
Masse salariale	7 785 000 \$	20,0
Avantages sociaux	2 273 000 \$	5,9
Transport en commun	3 447 000 \$	8,9
Contribution à des organismes	7 794 000 \$	20,1
- Agence métropolitaine de transport		
- Municipalité régionale de comté		
- Régie intermunicipale de l'eau potable		
- Communauté métropolitaine de Montréal		
- Régie intermunicipale de police		
Service de la dette	<u>6 813 000 \$</u>	<u>17,5</u>
Sous-total	28 112 000 \$	72,4
Autres dépenses de fonctionnement	<u>10 712 000 \$</u>	<u>27,6</u>
Total	<u>38 824 000 \$</u>	<u>100,0</u>

### **Les taux de taxes et les tarifs de compensation**

Compte tenu de l'augmentation du rôle d'évaluation, les taux de taxes pour toutes les catégories d'immeubles ont été réduits.

Par ailleurs, considérant les dépenses mentionnées précédemment, les taux ont dû être ajustés pour refléter cette réalité. Ainsi, les taux pour la catégorie des immeubles résidentiels de 1 à 5 logements passent de 0,872 \$ à 0,763 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Avec cette baisse de taux, l'augmentation du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne n'est que de 1,5 %, ce qui correspond à notre engagement de ne pas augmenter le compte de taxes plus que l'équivalence de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Bien sûr, puisque la valeur des immeubles peut varier d'une résidence à une autre, cette augmentation de 1,5 % est également variable. Le calcul s'effectue sur la valeur de la résidence unifamiliale moyenne de 238 300 \$ en progression de 16,4 %.

Considérant que la variation des valeurs pour les immeubles résidentiels de 6 logements et plus est de 21,7 %, alors qu'elle est de 16,4 % pour les immeubles résidentiels de 1 à 5 logements, nous avons ajusté en conséquence le taux pour cette catégorie afin que l'effort fiscal soit plus comparable entre ces deux catégories d'immeubles résidentiels.

Également, les taux de taxes pour les immeubles de catégories commerciale et industrielle ont été ajustés à la hausse afin d'obtenir également un effort fiscal qui soit comparable à celui des catégories résidentielles. Malgré cette augmentation, les taux demeurent plus bas que ceux imposés dans la majorité des villes comparables à la nôtre.

Les taux de taxes pour l'année 2010 sont résumés dans le tableau qui suit par catégories d'immeubles :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Catégorie résidentielle – 1 à 5 logements	0,763 \$	0,872 \$
Catégorie résidentielle – 6 logements et plus	0,779 \$	0,919 \$
Catégorie commerciale	1,910 \$	2,076 \$
Catégorie industrielle	1,931 \$	2,164 \$
Catégorie terrains vagues desservis	1,335 \$	1,492 \$
Catégorie agricole	0,726 \$	0,822 \$

Ces taux pour 2010 comprennent la taxe foncière générale selon le taux varié de taxation, la taxe spéciale sur le service de la dette à la collectivité, qui est de 0,149 \$ par 100 \$ d'évaluation, et les taxes spéciales sur le réseau d'aqueduc et le bassin d'égouts qui représentent 0,042 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Quant aux tarifs de service, il n'y a aucun changement en 2010 par rapport aux taux de l'année 2009.

<u>Catégorie</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Eau – tarif de base	207 \$	207 \$
Eau – piscine	40 \$	40 \$
Déchets domestiques	156 \$	156 \$
Matières recyclables	54 \$	54 \$
Résidus verts	26 \$	26 \$
Résidus domestiques dangereux	4 \$	4 \$

Avant de conclure, le Conseil a aussi décidé que, dorénavant, les citoyens auraient la possibilité de payer leur compte de taxes en 4 versements plutôt que 3. Les versements se feront en février, avril, juin et août. Cela permettra de mieux répartir les déboursés en fragmentant les montants de chaque échéance. Notre objectif est de faciliter l'équilibre budgétaire de nos familles julievilloises.

### **Conclusion**

Nous sommes d'avis que le budget de fonctionnement de l'année 2010 reflète les obligations que nous devons rencontrer et répond aux attentes de notre population. Nous conservons le souci de maintenir les taux de taxes à leur plus bas niveau de façon à éviter d'alourdir le fardeau financier de nos citoyens. Nos taux de taxes demeurent des plus compétitifs parmi les municipalités de 30 000 habitants.

Je désire remercier mes collègues du Conseil municipal, notre équipe de direction et nos employés qui continuent d'offrir à la population julievilloise des services de grande qualité tout en respectant les impératifs financiers de notre ville et la capacité de payer des contribuables.

Soyez assurés, chères concitoyennes, chers concitoyens, que les membres du Conseil continueront de défendre vos intérêts et relever, dans une optique de gestion saine et efficace, ce grand défi de poursuivre notre démarche dans le respect de tous.

Merci !

La mairesse,

Suzanne Roy